COPIE CERTIFIÉE CONFORME

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SAINT NAZAIRE
DÉPÔT ENREGISTRÉ LE : 26.2.04
NUMÉRO : 240505

OUEST PARTENAIRES AUDIT

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 46 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 33 AVENUE DU BOIS D'AMOUR
LA BAULE (LOIRE ATLANTIQUE)
313 997 975 RCS SAINT NAZAIRE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 5 FÉVRIER 2004

L'an deux mille quatre,

et le cinq février, à dix-neuf heures trente minutes,

le Conseil d'Administration s'est réuni au siège social de la SARL BUTROT HUBERT MAILLET, Immeuble Synergie - 1, place de l'Europe - 44350 GUERANDE, sur convocation faite conformément aux statuts.

Sont présents :
- Monsieur Patrick AUFFRET,
- Monsieur Jacky BUTROT,
- Monsieur Antoine HUBERT.

Monsieur Jacky BUTROT est désigné pour présider la séance.

Après avoir fait signer le registre de présence par les membres entrant en séance, il constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil est adopté à l'unanimité.

Monsieur le président rappelle que le Conseil est réuni en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Nouvelle composition du bureau,
- Nomination d'un directeur général délégué,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, le Conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

NOUVELLE COMPOSITION DU BUREAU

Monsieur le Président expose au Conseil qu'aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 février 2004 :

- Monsieur Jacky BUTROT a été nommé administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Alain BROCHOIRE, administrateur démissionnaire,

- Monsieur Antoine HUBERT a été nommé administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Bernard BAUDOT, administrateur démissionnaire,

- Monsieur Patrick AUFFRET a été nommé administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Patrick POUYET , administrateur démissionnaire,

à compter de ce jour et pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2004.

En conséquence, il convient de procéder à nouveau à la composition du bureau qui était jusqu'alors la suivante :

. Président du Conseil d'Administration cumulant les fonctions de Directeur Général : Monsieur Alain BROCHOIRE.

. Administrateurs : - Monsieur Bernard BAUDOT,
- Monsieur Patrick POUYET.

La candidature de Monsieur Jacky BUTROT aux fonctions de Président du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Jacky BUTROT, en qualité de Président du Conseil d'Administration, à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Alain BROCHOIRE, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2004.

Monsieur Jacky BUTROT déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire aux conditions légales, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats de dirigeants d'une Société Anonyme.

En sa qualité de Président, Monsieur Jacky BUTROT assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci a l'égard des tiers. En conséquence,

Monsieur Jacky BUTROT cumulera l'exercice de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration avec celles de Directeur Général.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Dans ces limites, le Président pourra partiellement déléguer ces pouvoirs.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Le bureau du Conseil se compose désormais ainsi qu'il suit :

. Président du Conseil d'Administration cumulant les fonctions de Directeur Général : Monsieur Jacky BUTROT.

. Administrateurs : - Monsieur Patrick AUFFRET,
- Monsieur Antoine HUBERT.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Sur la proposition du nouveau Directeur Général, le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de Directeur Général Délégué Monsieur Antoine HUBERT, pour une durée équivalente à celle du mandat de Monsieur Jacky BUTROT, Directeur Général.

Dans le cas où Monsieur Jacky BUTROT viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de Directeur Général pour quelque cause que ce soit, Monsieur Antoine HUBERT conservera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Il est investi des mêmes pouvoirs que le Directeur Général pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

Le Conseil décide que sa rémunération sera fixée lors d'une délibération ultérieure.

POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et les Administrateurs présents.

SUIVENT :

1° - Les signatures des membres du bureau :

Le Président de séance

Monsieur Jacky BUTROT

Les Administrateurs

Monsieur Antoine HUBERT

Monsieur Patrick AUFFRET

2° - L'acceptation des fonctions de Président du Conseil d'Administration cumulant les fonctions de Directeur Général :

Monsieur Jacky BUTROT

Bon pour acceptation des fonctions de Président du conseil d'Administration cumulant les fonctions de Directeur général

3° - L'acceptation des fonctions de Directeur Général Délégué :

Monsieur Antoine HUBERT

Bon pour acceptation de la fonction de Directeur général délégué

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

OUEST PARTENAIRES AUDIT

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 46 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 33 AVENUE DU BOIS D'AMOUR

LA BAULE (LOIRE ATLANTIQUE)

313 997 975 RCS SAINT NAZAIRE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 5 FÉVRIER 2004

L'an deux mille quatre,

et le cinq février, à quatorze heures,

au siège social,

les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration par lettre simple en date du 19 janvier 2004.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Alain BROCHOIRE préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

Monsieur Bernard BAUDOT est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, possèdent les 1 000 actions composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que Monsieur Jean-Paul HIBLOT, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, s'est fait excuser.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du conseil d'administration,

- la liste des actionnaires,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du conseil d'administration, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission des trois administrateurs en exercice,
- Nomination de nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires,
- Délégation de pouvoirs,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, prend acte de la démission de Monsieur Alain BROCHOIRE de ses fonctions d'administrateur et décide de nommer en remplacement, à compter de ce jour :

Monsieur Jacky BUTROT
Expert comptable inscrit
demeurant 1, allée des Adernes
44350 GUERANDE

pour une durée équivalente à celle restant à courir du mandat de son prédécesseur, venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2004.

Monsieur Jacky BUTROT, ici présent, déclare accepter cette nomination en précisant qu'aucune règle légale ne s'y oppose.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, prend acte de la démission de Monsieur Bernard BAUDOT de ses fonctions d'administrateur et décide de nommer en remplacement, à compter de ce jour :

Monsieur Antoine HUBERT
Expert comptable et Commissaire aux comptes inscrit
demeurant 18, allée des Adernes
44350 GUERANDE

pour une durée équivalente à celle restant à courir du mandat de son prédécesseur, venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2004.

Monsieur Antoine HUBERT, ici présent, déclare accepter cette nomination en précisant qu'aucune règle légale ne s'y oppose.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, prend acte de la démission de Monsieur Patrick POUYET de ses fonctions d'administrateur et décide de nommer en remplacement, à compter de ce jour :

Monsieur Patrick AUFFRET
Expert comptable inscrit
demeurant 53, route de Guindreff
44600 SAINT-NAZAIRE

pour une durée équivalente à celle restant à courir du mandat de son prédécesseur, venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2004.

Monsieur Patrick AUFFRET, ici présent, déclare accepter cette nomination en précisant qu'aucune règle légale ne s'y oppose.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

SUIVENT :

1° - Les signatures des membres du bureau :

Le Président
Monsieur Alain BROCHOIRE

Le Secrétaire
Monsieur Bernard BAUDOT

2° - L'acceptation des fonctions des nouveaux administrateurs :

Monsieur Jacky BUTROT

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur

Monsieur Antoine HUBERT

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur

Monsieur Patrick AUFFRET

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur